Département du Loiret Arrondissement de Montargis



Mairie - 10 Place de l'Eglise **45630 BEAULIEU SUR LOIRE**

2 02.38.35.80.48 mairie@beaulieu-sur-loire.fr www.beaulieu-sur-loire.fr

Date de la convocatio	n
06 octobre 2025	
Date d'affichage	
06 octobre 2025	
Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	14
Votants	16

N° 2025-029

Envoyé en préfecture le 14/10/2025 Reçu en préfecture le 14/10/2025

Commune de Beau Publiéle sur-Loire ID: 045-214500290-20251009-2025029-DE Extrait du Registre de

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le NEUF OCTOBRE à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky,

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LAURENT Martine, DELSARTE Séverine, LECLERCQ Marie-Christine, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, LEMAIRE Christiane, GAUCHER Claude, BROUSSIN Patricia, RAGU Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : CHAILLOUX Marie-Laure, BRETON Nelly

Absents: COZETTE Laetitia

Mme BERTRAND Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

Objet: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - Association Familles Rurales de Beaulieu-sur-Loire « Les Crayons de Couleurs »

Monsieur SIGNORET Yannis fait part au Conseil de la demande de subvention exceptionnelle de la part de l'Association Familles Rurales de Beaulieu-sur-Loire « Les Crayons de Couleur ».

Lors d'un entretien en date du 23 juillet avec Monsieur le Maire, l'association informe la commune qu'elle doit faire face à des dépenses imprévues relatives à des frais de personnels.

Dans ce cadre et afin de compenser la situation financière, l'association Familles Rurales sollicite la commune de Beaulieu-sur-Loire pour une subvention exceptionnelle de 10 000 €.

OUÏ cet exposé et après examen, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 🔖 Décide d'attribuer la subvention exceptionnelle de 10 000 euros à l'Association Familles Rurales de Beaulieu-sur-Loire «Les Crayons de Couleurs».
- Précise que la dépense correspondante sera imputée au Compte 657 du budget 2025.

La secrétaire de séance,

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

HECQUET

Isabelle BERTRAND